

Note de service

Destinataires : L'ensemble du personnel du CISSS de Lanaudière – secteur HPLG

Expéditeur : Stéphanye Beaulieu, chef-adjointe au département de pharmacie

Date : 25 février 2020

Objet: Accès restreint au département de pharmacie

Ouverture des casiers de médicaments

Suite à des recommandations d'Agrément Canada et de l'Ordre des pharmaciens, le département de pharmacie tient à vous informer des modifications d'accès à la pharmacie du HPLG.

À partir du 10 mars, <u>l'accès à la pharmacie sera restreint au personnel de la pharmacie seulement</u>. Le personnel et les professionnels du CISSS ainsi que les visiteurs devront s'adresser au guichet d'accueil. Si personne n'est présent au guichet d'accueil, l'intercom (situé à droite du guichet) devra être utilisé afin de communiquer avec le personnel de la pharmacie. L'accès sera autorisé selon la nature de la demande. Le personnel sera toutefois accompagné d'un membre de l'équipe de la pharmacie.

Particularité pour le service des médicaments

Lorsqu'un envoi par pneumatique n'est pas possible, <u>les casiers à médicaments seront utilisés</u>. Ceux-ci sont situés à l'extérieur de la pharmacie, à côté de la porte principale du département. Il est à noter que l'envoi des médicaments par pneumatique demeure privilégié lorsque possible.

La pharmacie fournit 2 clés identiques pour chaque unité ou service. Les chefs d'unité doivent contacter les services techniques pour obtenir plus de copie ou lors de perte des clés. La distribution des clés a été effectuée auprès des chefs d'unité ou des coordonnateurs clinico-administratifs.

Lorsque le personnel autorisé se présente à la pharmacie pour venir chercher des médicaments, <u>il</u> <u>est de sa responsabilité d'avoir la clé du casier en sa possession</u> (voir la page suivante pour le plan des casiers).

Pour les médicaments de grande taille (ex : soluté de nutrition parentérale), le service de réserves analogues (ex : cabaret pour chariot à code, trousse d'urgence, commun de la salle de réveil, etc) ou les commandes de médicaments contrôlés, l'accès à la pharmacie pourrait être autorisé. Le personnel sera toutefois accompagné d'un membre de l'équipe de la pharmacie.

Aucun médicament contrôlé ne peut être conservé dans les casiers. Les médicaments réfrigérés fournis dans de petites mallettes avec *ice pack* seront déposés dans les casiers. Le personnel de la pharmacie effectuera plusieurs tournées quotidiennes afin de s'assurer que les médicaments déposés dans les casiers soient récupérés par les unités et service et qu'il n'y ait pas de bris de la chaine de froid.

Merci de votre habituelle collaboration.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec

Note de service

